



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET



6, place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense Cedex

INFOTEL SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Constantin Associés
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à conseil d'administration
Siège social : 6 place de la Pyramide - 92800 Puteaux
Capital de 831 300 euros - RCS Nanterre 642 010 045

INFOTEL SA

Société anonyme

RCS : PARIS N° 317 480 135

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société INFOTEL SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INFOTEL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de réglementation comptable. Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participations

Risque identifié

Comme exposé dans la note « Titres de participation » des principes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées, ajustée du montant de la trésorerie nette à la clôture.

Les titres de participation représentent l'un des postes les plus significatifs du bilan au 31 décembre 2025 et s'élèvent à 15 millions d'euros soit 29% du total bilan d'Infotel. La détermination de leur valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des paramètres pris en compte, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés.

Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- vérifier que les titres de participation acquis sur la période sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses pour ces prévisions de flux nets de trésorerie en réalisant des entretiens avec la Direction, en procédant à la comparaison des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations, et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires établis par la Direction générale ;
- revoir, avec l'appui de nos experts, les taux d'actualisation retenus par la société ;
- tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les paragraphes « Titres de participation » de la note « 1. Principes comptables » et « Immobilisations financières » de la note « 3. Notes annexes sur les comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL SA par l'assemblée générale du 7 décembre 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 26 mai 2010 pour le cabinet Constantin Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Constantin Associés dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 29 avril 2026

DocuSigned by:
Isabelle MASSA
0F6B776F47874AA...

Isabelle MASSA

Associée

Constantin Associés

Paris La Défense, le 29 avril 2026

DocuSigned by:
Sébastien Pleyne
2DFB04933DDC464...

Sébastien PLEynet

Associé



ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Société Anonyme au capital de 2 794 142,40 euros
Le Valmy - 4, avenue Léon Gaumont
75020 PARIS

Bilan Actif

Montants en €

	Brut	Amortissements dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	31 636 774	26 074 482	5 562 292	5 328 917
Concessions, brevets et droits assimilés	635 369	635 369	0	4 239
Fonds commercial	285 978		285 798	285 798
Immobilisations corporelles				
Constructions	7 306	109	7 197	
Autres immobilisations corporelles	3 313 659	2 229 236	1 084 423	1 275 771
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	18 987 726		18 987 726	14 982 726
Autres titres immobilisés	1 985 000		1 985 000	
Autres immobilisations financières	501 864		501 864	491 081
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	57 353 676	28 939 195	28 414 481	22 368 712
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	700		700	2 086
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 972 342		1 972 342	1 924 470
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
État, Impôts sur les bénéfices	0		0	0
État, Taxes sur le chiffre d'affaires	826 793		826 793	975 127
Autres créances	211 107		211 107	1 306 509
Divers				
Valeurs mobilières de placement	6 110 114		6 110 114	395 171
Disponibilités	13 604 694		13 604 694	12 657 654
Charges constatées d'avance	796 586		796 586	744 111
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 522 336		23 522 336	18 005 128
Écarts de conversion - Actif	30 542		30 542	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL ACTIF	80 906 554	28 939 195	51 967 359	40 373 840

Bilan Passif

<i>Montants en €</i>	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 794 142	2 773 916
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 410 179	7 410 179
Réserve légale	279 414	277 392
Autres réserves	324 673	344 899
Report à nouveau	7 915 021	7 307 018
Résultat de l'exercice	20 144 478	14 451 533
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 867 907	32 564 937
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour pertes de changes	30 542	0
Provision pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 542	0
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 531	2 451
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 531	2 451
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	9 024 712	4 461 582
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 541 144	2 254 433
<i>Personnel</i>	15 000	6 000
<i>Organismes sociaux</i>	52 595	44 248
<i>État, Impôts sur les bénéfices</i>	94 672	500 853
<i>État, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	115 668	83 713
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	23 537	17 103
Dettes fiscales et sociales	301 472	651 917
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	600	24 768
Produits constatés d'avance	199 451	321 627
TOTAL DETTES	13 068 910	7 716 777
Écart de conversion - Passif	0	92 126
TOTAL PASSIF	51 967 359	40 373 840

Compte de résultat

<i>Montants en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	11 791 603	11 517 740
Chiffre d'affaires net	11 791 603	11 517 740
Production stockée		
Production immobilisée	1 760 127	
Subventions d'exploitation	15 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	0	1 601 880
Autres produits	(3)	
Total des produits d'exploitation (I)	13 566 727	13 119 620
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	9 754 657	9 566 036
Impôts, taxes et versements assimilés	186 187	193 710
Salaires et traitements	775 854	655 854
Charges sociales	309 453	254 290
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 816 519	1 835 594
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	17 668	7 516
Total des charges d'exploitation (II)	12 860 339	12 512 999
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	706 388	606 620
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations	19 143 826	13 412 503
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	253 276	194 467
Reprises sur provisions et transfert de charges	5 776	1 472
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 681	17 266
Total des produits financiers (V)	19 431 559	13 625 708
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	30 542	5 776
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	14 237	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	34 161	49 781
Total des charges financières (VI)	78 940	55 557
RÉSULTAT FINANCIER (V - IV)	19 352 619	13 570 150
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	20 059 007	14 176 771

.../...

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	6 575
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	0	6 575
Charges exceptionnelles		
Amendes		
Sur opérations de gestion	0	35
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0	35
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	6 540
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(85 471)	(268 222)
Total des produits (I+III+V+VII)	32 998 285	26 751 903
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 853 808	12 300 370
BÉNÉFICE OU PERTE	20 144 478	14 451 533

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Ils ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 mars 2026 par le Conseil d'administration.

L'exercice couvre l'année civile 2025. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

En dehors de la rémunération et des dividendes, il n'existe aucune autre relation avec les dirigeants. Les informations avec les entreprises liées sont précisées au niveau de chacune des notes de l'annexe.

Changement de réglementation comptable

Les comptes 2025 de la société intègrent les dispositions du nouveau règlement de l'Autorité des normes comptables relatif à la présentation du résultat exceptionnel, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ces nouvelles règles ont conduit la société à modifier certains principes de classement des produits et des charges entre résultat courant et résultat exceptionnel, sans remettre en cause les méthodes d'évaluation précédemment retenues (amortissements, provisions, valorisation des actifs et passifs, etc.). En particulier, des éléments qui étaient jusqu'alors présentés en résultat exceptionnel (par exemple certaines charges et produits liés à la gestion courante ou financière) sont désormais reclassés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, conformément aux nouvelles définitions réglementaires. À l'inverse, ne demeurent en résultat exceptionnel que les éléments répondant aux critères de faits majeurs et inhabituels ou les opérations qui restent, par nature, qualifiées d'exceptionnelles. Ces évolutions constituent un changement de méthode comptable de présentation, appliqué de manière rétrospective conformément aux textes en vigueur. Ils sont sans incidence sur la présentation des comptes

Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers en conformité avec les règles comptables appliquées en France, les dirigeants sont amenés à faire des estimations et prendre des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants inscrits dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient ultérieurement s'avérer différents de ces estimations.

Fonds de commerce

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué chaque année en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Frais de développement

En application du règlement ANC n°2014-03, **Infotel** inscrit en immobilisations incorporelles les frais de développement des logiciels et les amortit sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 212-3 :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à l'utiliser ou à la vendre,

- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation ainsi que les frais de recherche sont constatés directement en charges.

Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont comptabilisés en immobilisations et amortis linéairement de 1 à 3 ans si leur durée d'utilisation est supérieure à un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|------------|
| • Agencements liés aux constructions | 10 ans |
| • Agencements et installations générales | 4 à 10 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau | 3 à 10 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (stock-options)

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions remises à ces derniers.

Compte tenu des conditions d'émission de ces options (délai de levée d'option et prix d'exercice) **Infotel** n'est pas assujettie aux cotisations sociales sur les levées d'option.

Au 31 décembre 2025, aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Actions propres

Les actions propres acquises par la société sont comptabilisées en valeur mobilière. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire (basée sur le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) est inférieure au prix d'achat.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel

L'effectif d'Infotel SA est constitué au 31 décembre 2025 de 3 personnes, toutes mandataires sociaux.

Suivant les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, les engagements de retraite et autres avantages au profit des dirigeants doivent être décidés par le Conseil d'administration. Le conseil d'administration d'Infotel SA n'ayant pris aucun engagement de retraite ou autres en faveur des mandataires sociaux, aucune provision n'a été constituée.

Entreprises Liées

Selon le PCG 833-16, L'entité fournit une liste des transactions, au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce, significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché. Cette liste comprend les informations suivantes : la désignation de la partie liée, la nature de la relation avec la partie liée, le montant des transactions réalisées avec la partie liée et toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société. Les informations sur les différentes transactions peuvent être agrégées en fonction de leur nature, sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de la société.

Reconnaissance du revenu

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Vente de progiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive.
- Maintenance de progiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.
- Royalties IBM : Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible de royalties perçu au cours des quatre derniers trimestres, correction faite des annulations de royalties sur ventes d'un trimestre à l'autre.

Le groupe **Infotel** ne réalise pas de chiffre d'affaires avec des pays présentant des risques économiques particuliers.

2. Faits caractéristiques

Contexte géopolitique

Néant

Opérations juridiques

- Au cours de l'année 2025, la société INFOTEL SP Consulting a été créée et est détenue à 100% par la société Infotel SA, pour une valeur de 5 000 €.

3. Notes annexes sur les comptes

a) Capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Capital	2 773 916	20 226		2 794 142
Primes d'émission	7 410 179			7 410 179
Réserve légale	277 392	2 023		279 414
Autres réserves	344 899		20 226	324 673
Report à nouveau	7 307 018	608 003		7 915 021
Résultat de l'exercice précédent	0			0
Résultat de l'exercice	14 451 533	20 144 479	14 451 533	20 144 479
TOTAL	32 564 937	20 774 731	14 471 759	38 867 909

Les variations du capital, primes d'émission et réserves résultent essentiellement des éléments suivants :

- Distribution d'un dividende de 2,00 € par action (pour 6 985 356 actions), soit un montant total de 13 970 712 € et 13 841 508 € après élimination des dividendes sur actions propres.

Le capital social, intégralement libéré, est composé, au 31 décembre 2025, de 6 985 356 actions de 0,40 €, dont 145 552 sont détenues par **Infotel**.

Tableau de suivi des options de souscription

Il n'existe plus de plan d'options de souscription depuis 2016.

b) Provisions pour risques

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Provision pour perte de change	0	30 542	0	30 542
Provision pour risques	0	0	0	0
TOTAL	0	30 542	0	30 542

c) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Logiciels acquis	635 369	0	0	635 369
Fonds de commerce ADS	285 978	0	0	285 978
Frais de développement	29 876 647	1 760 127	0	31 636 774
TOTAL	30 797 994	1 760 127	0	32 558 121

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent principalement aux projets Arcsys, HPU, IDBA, Merge Backup, DB/IQ et DEEPEO. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Logiciels acquis	631 130	4 239	0	635 369
Frais de développement	24 547 730	1 526 751	0	26 074 481
TOTAL	25 178 860	1 530 990	0	26 709 850

d) Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
AAI	1 483 268	55 771		1 539 039
Matériel de transport	88 812			88 812
Matériel de bureau	1 100 805	39 368		1 140 173
Mobilier	546 703	6 238		552 941
Immob. en cours	0			0
TOTAL	3 219 588	101 377		3 320 965

Les augmentations de l'année sont principalement liées au remplacement du système des contrôles d'accès et à du matériel informatique.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

En €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Agencements	0	109		109
AAI	659 412	148 142		807 554
Matériel de transport	54 909	16 776		71 685
Matériel de bureau	985 609	64 873		1 050 482
Mobilier	243 886	55 629		299 515
Immo. en cours	0			
TOTAL	1 943 816	285 529		2 229 345

e) Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Titres de participations	14 982 726	5 000		14 987 726
Titres activité de portefeuilles	0	1 985 000		1 985 000
Avances	0	4 000 000		4 000 000
Dépôts de garantie	491 081	40 891	30 108	501 864
TOTAL	15 473 807	6 030 891	30 108	21 474 590

Les titres concernent des obligations rémunérées à 5% dont les possibilités de sortie sont au plus tôt à l'échéance de juillet 2027, et au plus tard en juillet 2037.

L'avance de 4 000 000 € concernant un prêt intra-groupe à notre filiale Infotel UK Consulting rémunéré au taux de 2 % sur une durée de 6 ans.

f) Clients et comptes rattachés

Les créances clients de 1 972 342 € correspondent aux factures émises et non payées à la clôture de l'exercice, ces dernières correspondant aux licences livrées et aux prestations de maintenance effectuées à la date de clôture de l'exercice. Elles s'élevaient à 1 924 470 € à l'issue de l'exercice précédent.

Les factures à établir s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 178 226 €, correspondant notamment aux royalties à facturer à IBM pour ses ventes du quatrième trimestre 2025, calculées selon la méthode décrite ci-dessus. Les créances clients envers les entreprises liées s'élèvent à 412 109 € au 31 décembre 2025.

g) Autres créances

<i>En €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	826 793	975 127
Autres créances	211 107	1 306 509
Compte courant d'intégration fiscale	0	0
TOTAL	1 037 900	2 281 636

Des remboursements de TVA de 300 000 euros et 350 000 euros ont été reçus au cours de l'année 2025.

Le compte courant d'intégration fiscale correspond à la créance d'IS d'infotel SA sur Infotel Conseil.

h) Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 796 586 € au 31 décembre 2025. Elles concernent uniquement des charges d'exploitation (loyers, assurance, entretien, ...).

i) Tableau d'échéance des créances

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 985 000		1 985 000
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 000 000	634 103	3 365 897
Autres immobilisations financières	501 864		501 864
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	1 972 342	1 972 342	
Autres créances	1 037 900	1 037 900	
Charges constatées d'avance	796 586	796 586	
Ecart de conversion Actif	30 542	30 542	
TOTAL	10 324 234	4 471 473	5 852 761

j) Emprunts et dettes financières diverses

La société n'a eu recours à aucun emprunt.

Les dettes financières et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 9 026 243 € contre 4 464 033 € au 31 décembre 2024. Il s'agit principalement des dettes envers les sociétés liées.

k) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 3 541 144 € au 31 décembre 2025, contre 2 254 433 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les factures à recevoir totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 1 005 386 €.

Elles représentent des frais généraux, dont l'échéance est à moins d'un an.

Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 2 185 068 €.

I) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en €) :

<i>En €</i>	2025	2024
Personnel	15 000	6 000
Organismes sociaux	52 595	44 248
IS	94 672	500 853
TVA	115 668	83 713
Autres impôts	23 537	17 103
TOTAL	301 472	651 917

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à échéance à moins d'un an.

m) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2025, les produits constatés d'avance pour 199 451 € correspondent à l'étalement *pro rata temporis* des contrats de locations, de maintenance et des royalties versés par notre filiale Infotel Corp. Ils s'élevaient à 321 627 € à la clôture de l'exercice précédent.

n) Tableau d'échéance des dettes

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières bancaires	1 531	1 531		
Emprunts et dettes financières diverses	9 024 712	9 024 712		
Dettes fournisseurs	3 541 144	3 541 144		
Dettes fiscales et sociales	301 472	301 472		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	600	600		
Produits constatés d'avance	199 451	199 451		
Ecart de conversion - Passif	0	0		
TOTAL	13 068 910	13 068 910	-	-

o) Produits d'exploitation

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

<i>En €</i>	2025	2024
Hors Groupe France	1 921 348	1 636 497
Hors Groupe USA	5 756 999	6 107 603
Hors Groupe Europe	0	324 355
Hors Groupe Export (autres)	246 737	0
SOUS TOTAL HORS GROUPE	7 925 084	8 068 455
Groupe France	3 215 526	3 311 323
Groupe USA	548 962	136 233
Groupe Europe	231	1 729
Groupe Export	101 800	0
SOUS TOTAL GROUPE	3 866 519	3 449 285
TOTAL	11 791 603	11 517 740

Infotel SA opère sur un seul secteur d'activité, la commercialisation de progiciels. Pour la mise en place de ces derniers, elle peut être amenée à réaliser de manière occasionnelle des prestations de service.

La facturation intragroupe concerne :

- pour la France, les honoraires de management du groupe et la refacturation de frais ;
- pour l'Europe et les USA, les royalties liées à la vente des produits **Infotel** à l'étranger.

p) Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 19 431 559 € contre 13 625 708 € l'exercice précédent et sont composés de dividendes reçus, d'intérêts sur des comptes à terme en euros ou en dollars et de plus-values sur VMP ou actions propres.

En 2025, la société a reçu 16 000 000 € de dividendes par Infotel Conseil, 912 503 € d'OAIO, 1 000 000 € par Infotel Monaco, 1 200 000 € d'Insoft Infotel Software et 31 323 € d'Altanna.

Les charges financières s'élèvent en 2025 à 78 940 € contre 55 557 € en 2024. Elles correspondent principalement aux moins-values sur cession d'actions propres, à la provision sur les actions propres et aux différences négatives de change.

q) Résultat exceptionnel

Produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel

Néant

Ecritures comptables d'origine purement fiscale

Néant

Changement de méthode comptable que la société est amenée à comptabiliser en résultat plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales

Néant

Corrections d'erreurs ayant imputé le résultat

Néant

r) Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe hors zone euros (essentiellement Infotel Corporation) et sur le revenu réalisé avec le client IBM. Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires pouvant être touchée par une variation du dollar US est de 6 305 961 € soit 53% du chiffre d'affaires de la société soit 1 point de moins que l'exercice précédent.

s) Impôts sur les bénéfices

Le produit d'impôts net d'Infotel SA sur les bénéfices s'élève pour l'exercice 2025 à 85 471 € contre un produit net d'impôts de 268 222 € en 2024, déterminée conformément aux règles fiscales et aux taux en vigueur.

Infotel SA est tête d'un groupe d'intégration fiscale composé de la société Infotel Conseil. L'intégration fiscale a généré un produit d'impôt complémentaire de 27 176 € constatée dans les comptes d'Infotel SA.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Il n'existe plus d'éléments d'accroissement ou d'allègement de la dette future d'impôt.

4. Effectifs de fin de période

Infotel a un effectif au 31 décembre 2025 de 3 personnes, toutes mandataires sociaux.

5. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe **Infotel** s'élève pour l'exercice 2025 à 775 854 €.

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de l'exercice 2025.

6. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 174 100 €.

7. Engagements

Engagements de retraite et autres avantages

Il n'a été mis en place ni régime additif, ni régime différentiel donnant lieu à versements futurs de pension complémentaire aux retraités d'**Infotel**, soit en prestations définies, soit en cotisations définies.

Infotel a une garantie d'exécution de 5 k€ au CIC.

Engagements hors bilan

Infotel a un double engagement vis-à-vis d'Altanna. Au 31 août 2027, Infotel disposera d'une option pour racheter 21% des titres d'Altanna, option valorisée à zéro au 31 décembre 2025, compte tenu des performances d'Altanna par rapport au marché. Et au 31 août 2031, une proposition sera ouverte aux associés minoritaires d'Altanna, représentant 49% du capital, de céder leurs titres à Infotel.

8. Événements postérieurs à la clôture

La société Infotel a décidé d'attribuer, lors du Conseil d'administration du 4 février 2026, 49 015 actions gratuites.

Infotel SA a fait l'acquisition à 100% de la société SESIN située à Marseille en janvier 2026 pour un montant de 5 061 k€. La société SESIN est un éditeur de logiciel spécialisé dans GED.

Infotel SA a par ailleurs pris une participation de 20% dans la société AEROEX située en Suisse, et spécialisée dans l'accompagnement réglementaire des entreprises aéronautiques pour un montant de 438 k€.

Le déclenchement du conflit militaire au Moyen-Orient le 28 février 2026 conduit Infotel SA à préciser qu'elle ne réalise aucune activité sur aucune des zones géographiques directement concernées (Iran, Liban, Israël). Ainsi, à ce jour, aucun impact significatif ne s'est fait sentir sur les activités de la société. Infotel SA reste toutefois vigilante sur les effets que cette crise majeure pourrait avoir, notamment sur ses propres clients et fournisseurs, et l'impact qui pourrait en résulter.

9. Liste des filiales et participations

La société Infotel SA est la société mère du groupe Infotel.

En k€	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel Corp	OAIO	Insoft Infotel Software	Infotel UK	Infotel Canada	Groupe Adaming Maroc	Altanna	SP Consulting
Capital	20 000	150	186	133	50	0,13	1	171	32	5
Capitaux propres (hors capital social et avant résultat)	66 694	430	(47)	2 960	260	3 227	98	366	381	0
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	91 %	100 %	51 %	100 %	65 %	30 %	100 %
Valeur brute comptable des titres détenus	6 269	128	181	4 814	2 000	0,07	0,692	892	698	5
Valeur nette comptable des titres détenus	6 269	128	181	4 814	2 000	0,07	0,692	892	698	5
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	4 000	0	0	0	0
Caution et aval donnés par la société	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	274 266	7 312	2 279	9 936	1 163	6 920	492	5 457	7 505	0
Résultat	15 920	1 137	694	888	300	(48)	(61)	386	413	(0)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	16 000	1 000	0	913	1 200	0	0	0	31	0

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2025 hormis la société Altanna qui clôture ses comptes au 31 août 2025. Toutes les données sont relatives à l'année 2025.

Les données relatives à Infotel Corp. ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 \$ = 0,88547 € pour le compte de résultat et 1 \$ = 0,85106 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel UK. ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 £ = 1,16738 € pour le compte de résultat et 1 £ = 1,146 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel Canada ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 CAD = 0,63365 € pour le compte de résultat et 1 CAD = 0,62158 € pour les capitaux propres.

Les données relatives au groupe Adaming Maroc ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 MAD = 0,09462 € pour le compte de résultat et 1 MAD = 0,09341 € pour les capitaux propres.